

Face à la pauvreté, les minima sociaux progressent

Mesurer la pauvreté permet notamment de mieux identifier les populations les plus vulnérables et, ainsi, de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées pour lutter contre les inégalités et l'exclusion. Suivre son évolution, comme le requiert le "plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale" (PPPIS), permettra d'en apprécier l'efficacité. Le non-recours au droit est cité dans ce plan de lutte contre la pauvreté comme un "frein puissant à l'efficacité des politiques de solidarité". Il concerne le droit aux prestations sociales et aux complémentaires santé notamment. Le plan préconise également de redonner une trajectoire de croissance au RSA socle et de revaloriser l'allocation de solidarité aux personnes âgées. La fusion de la prime pour l'emploi et du RSA activité était une des mesures avancées par le plan pauvreté. Elle a depuis été annoncée par le gouvernement. L'extension des tarifs sociaux de gaz et d'électricité est également préconisée, comme la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Alexandre Tillatte, Insee Lorraine

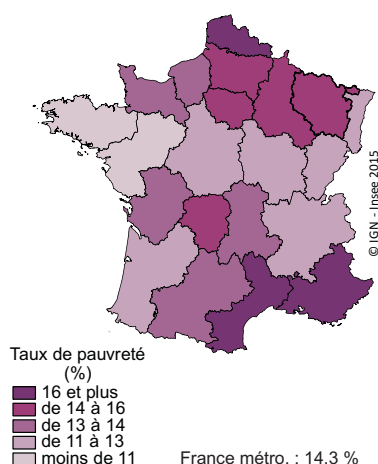
Pour suivre en région le volet "accès aux droits et aux biens essentiels", le groupe national de travail Drees-Insee-DRJSCS, chargé notamment, de travailler à une déclinaison territoriale du tableau de bord national de suivi du PPPIS, a proposé de retenir deux indicateurs :

- intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux
- taux de pauvreté des travailleurs

Il y associe, pour une mesure d'ensemble de la pauvreté, trois indicateurs transversaux :

- taux de pauvreté monétaire à 60 %
- taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants
- taux de pauvreté des enfants (non disponible)

1 La pauvreté touche 14,6 % de la population lorraine



Pauvreté monétaire : 14,6 % de la population lorraine

Être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. Plus précisément, la convention statistique retenue pour considérer un ménage comme pauvre est que ce dernier dispose d'un revenu inférieur à 60 % du revenu médian.

En 2012, en Lorraine, 327 000 personnes, soit 14,6 % de la population, vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, c'est-à-dire avec moins de 989 euros par mois et par unité de consommation (UC). Le taux de pauvreté atteint 15,2 % dans la Meuse et dans les Vosges. Il est de 14,5 % en Moselle et de 14,2 % en Meurthe-et-Moselle. En France métropolitaine, le taux de pauvreté s'établit à 14,3 %. La Lorraine se situe légèrement au-dessus du taux de pauvreté national alors que les disparités sont fortes entre régions, le taux de pauvreté s'échelonnant de 10,5 % en Bretagne à 20,4 % en Corse (figure 1).

Le taux de pauvreté avait fortement chuté entre 2007 et 2008, passant alors à 13,2 % en Lorraine. Entre 2008 et 2011, la proportion de ménages en situation de pauvreté n'a cessé de croître, atteignant 14,7 % de la

population en 2011. Le taux de pauvreté a très légèrement diminué en 2012, notamment parce que le revenu médian s'est contracté de 1 % entre 2011 et 2012, abaissant *ipso facto* le seuil de pauvreté.

Moins de 780 euros par mois pour un ménage pauvre sur deux

En 2012, le revenu médian des ménages pauvres s'élève en Lorraine à 780 euros par mois et par UC (figure 2). Par ailleurs, les 10 % les plus pauvres ont un niveau de vie inférieur à 440 euros par mois. Le revenu médian et le premier décile de revenu pour les ménages pauvres sont identiques en Lorraine à ceux observés en France métropolitaine.

Parmi les ménages pauvres, l'ensemble des revenus déclarés (salaires, chômage, patrimoine...) correspond à 71 % du revenu disponible. Les 29 % restants sont constitués de prestations sociales, principalement de prestations logement, puis dans une moindre mesure de minima sociaux et de prestations familiales. En Meurthe-et-Moselle, la part des prestations sociales dans le revenu des personnes pauvres dépasse même 35 % du revenu disponible.

2 Un ménage pauvre sur deux vit avec moins de 780 euros par mois et par UC

	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
Meurthe-et-Moselle	440	780	960
Meuse	500	800	960
Moselle	420	780	950
Vosges	490	790	960
Lorraine	440	780	960
France métropolitaine	440	780	950

Sources : Insee, fichier localisé social et fiscal 2012 - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA

Sources : Insee, fichier localisé social et fiscal 2012 - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA

Les familles monoparentales premières concernées par la pauvreté

En Lorraine, près de 14 % des ménages sont des familles monoparentales, plus exposées à la pauvreté. Le niveau de vie de ces familles est plus faible que celui des autres familles. Elles n'ont, généralement, qu'une seule source de revenu et sont plus souvent sans emploi que les couples. La moitié des familles monoparentales vit avec un revenu disponible mensuel inférieur à 1 230 euros par UC (contre 1 650 euros par UC pour les couples avec enfants) (*figure 3*). En Lorraine, le revenu mensuel médian par UC des familles monoparentales est identique à celui mesuré pour l'ensemble de la France de province, mais le taux de pauvreté y est un peu plus élevé (32,5 % contre 31,4 %). Le taux de pauvreté des personnes seules est également supérieur à la moyenne (17,1 %). Le revenu médian des hommes seuls (1 520 euros par mois) est supérieur à celui des femmes seules (1 380 euros). Cela traduit une plus forte disparité des revenus chez les hommes qui vivent seuls.

Les couples sont dans l'ensemble moins exposés à la pauvreté. Le taux de pauvreté des couples sans enfant est de 5,7 % en Lorraine. Il s'agit souvent de couples biactifs qui disposent de deux sources de revenu. Pour les couples avec enfants, le taux de pauvreté est de 13,8 %, un taux plus élevé dans la région que la moyenne de province (12,6 %). Plus généralement, le taux de pauvreté des familles avec au moins un enfant (couples ou familles monoparentales) est de 17,2 % en Lorraine, contre 15,9 % en France métropolitaine.

En Lorraine, un ménage jeune sur quatre est pauvre

Au début des années 1970, la pauvreté touchait plus particulièrement le monde rural et la population âgée. Aujourd'hui, elle est plutôt urbaine et jeune. En Lorraine, parmi l'ensemble des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans, un sur quatre est pauvre. Les jeunes sont de plus en plus fragilisés par une grande difficulté d'accès à l'emploi et au logement. Plus durement touchés par le chômage et la précarisation de l'emploi, ils sont davantage

exposés à la pauvreté. Ce phénomène observé nationalement est plus important en Lorraine où le taux de pauvreté des ménages jeunes est supérieur de 1,8 point au taux moyen calculé pour l'ensemble de la France de province (21,9 %).

Le revenu disponible tend à diminuer avec le passage à la retraite. Ainsi, le niveau de vie médian des ménages de 60 ans et plus (1 625 euros par mois) est plus faible que celui des ménages plus jeunes. Toutefois, les inégalités sont moins marquées chez les personnes âgées, et la pauvreté y est moins forte que chez les plus jeunes. Ainsi, le taux de pauvreté est de 9,3 % chez les 60 ans et plus. Il est par ailleurs plus faible dans la région qu'à l'échelle de la province (9,9 %).

Un ménage sur deux vit avec moins de 1 600 euros par mois

Le niveau de vie médian des Lorrains s'élève à 1 600 euros par unité de consommation (UC) et par mois en 2012. Les 10 % des ménages lorrains les plus modestes vivent avec moins de 870 euros par UC chaque mois. Inversement, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 2 870 euros par UC (*figure 4*).

Les inégalités entre les plus modestes et les plus aisés sont moins fortes en Lorraine qu'à l'échelon métropolitain. Le niveau de vie des 10 % les plus aisés y est en effet 3,3 fois plus élevé que le niveau de vie des 10 % les plus modestes, alors que ce rapport est de 3,5 pour la France métropolitaine. En Lorraine, c'est en Moselle et en Meurthe-et-Moselle que les inégalités apparaissent comme les plus fortes.

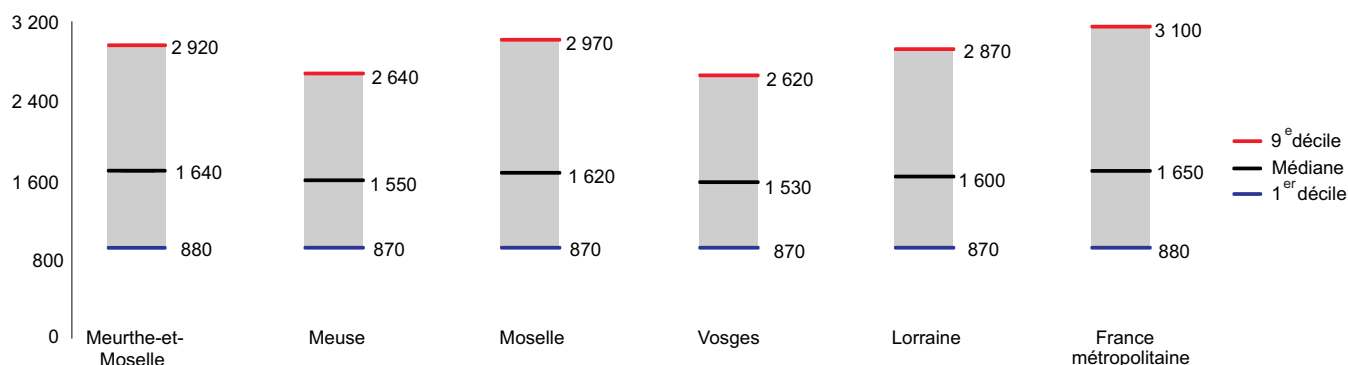
3 Revenu médian des familles monoparentales lorraines : 1 230 euros par mois et par UC

	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Écart interquartile
Familles monoparentales	880	1 230	1 680	800
Couples sans enfant	1 400	1 820	2 470	1 060
Couples avec enfants	1 220	1 650	2 160	940
Ménages complexes	1 160	1 590	2 090	930
Femmes seules	1 100	1 380	1 790	680
Hommes seuls	1 150	1 520	2 010	860

Sources : Insee, fichier localisé social et fiscal 2012 - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA

4 En Lorraine, un ménage sur dix vit avec moins de 870 euros par mois

Revenu disponible mensuel par unité de consommation (euros)



Lecture : en Meurthe-et-Moselle, 10 % des ménages vivent avec moins de 880 euros par mois et par UC. La moitié des ménages avec moins de 1 640 euros, et les 10 % des ménages les plus riches avec plus de 2 920 euros.

Sources : Insee, fichier localisé social et fiscal 2012 - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA

Dépendance forte aux prestations pour un allocataire sur quatre

En 2012, pour 23,8 % des allocataires lorrains de la CAF, les prestations familiales représentent plus des trois quarts des revenus. À l'échelle métropolitaine, la dépendance aux prestations familiales concerne 22,8 % des allocataires (figure 5).

La dépendance est particulièrement forte en Meurthe-et-Moselle. Plus d'un allocataire sur quatre y vit avec des prestations représentant plus de 75 % de ses revenus.

Dans les régions voisines, la proportion d'allocataires dépendant fortement des prestations familiales est inférieure à celle observée en Lorraine. En Champagne-Ardenne, elle est de 23,4 %, avec une proportion atteignant toutefois 27,4 % dans les Ardennes. En Alsace, cette proportion est de 21,7 %.

Percevoir un minimum garanti ne protège cependant pas de la pauvreté monétaire. En effet, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), plus de trois bénéficiaires du RSA

socle sur quatre, ainsi que les personnes qui composent leurs ménages, vivent sous le seuil de pauvreté. Grâce aux minima garantis, près d'un bénéficiaire sur cinq franchit néanmoins ce seuil.

Le RSA socle en hausse

Au 31 décembre 2013, le RSA socle concerne plus de 62 000 allocataires lorrains, soit 12 200 personnes supplémentaires depuis la mise en place du dispositif en 2009 (+ 24 %). À l'échelle de la métropole, le nombre d'allocataires s'est accru de 23 % (figure 6).

Dans les Vosges, le nombre d'allocataires du RSA socle a particulièrement augmenté (+ 32 %), atteignant plus de 10 000 allocataires, soit 4,3 % de la population en âge de travailler (15-64 ans). Cette hausse continue s'explique par une conjoncture économique et un marché du travail défavorables, notamment depuis 2011. En effet, suite à l'affaiblissement de la croissance, le taux de chômage est reparti à la hausse à compter du milieu de l'année 2011.

Minima sociaux : 22 % de bénéficiaires supplémentaires depuis 2008

L'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux reflète en partie celle des situations de pauvreté et en partie l'évolution des conditions d'accès aux allocations. En Lorraine, en 2012, plus de 130 000 personnes sont bénéficiaires de minima sociaux, un chiffre en hausse de 22 % depuis 2008 (figure 7). Le nombre de bénéficiaires augmente fortement, surtout en Moselle (+ 28 %).

Dans les régions voisines, c'est en Alsace que le nombre de bénéficiaires s'est le plus fortement accru entre 2008 et 2012 (+ 26 % dans le Bas-Rhin et + 21 % dans le Haut-Rhin). À l'échelon métropolitain, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a grimpé de 17 % sur la période, atteignant 3,5 millions de personnes en 2012, son plus haut niveau historique.

En Lorraine, plus de 38 000 personnes bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH), soit une hausse de 26 % entre 2008 et 2013. L'augmentation est plus modérée à

5 En Lorraine, près d'un allocataire sur quatre dépend à 75 % des prestations familiales

	Part des allocataires dont les prestations familiales représentent plus de 75 % des revenus (%)	Part des allocataires dont les prestations familiales représentent plus de 50 % des revenus (%)
Lorraine	23,8	31,3
Meurthe-et-Moselle	25,3	32,6
Meuse	23,3	30,4
Moselle	23,4	31,4
Vosges	22,2	29,1
Alsace	21,7	28,9
Bas-Rhin	21,8	28,9
Haut-Rhin	21,5	29,0
Champagne-Ardenne	23,4	30,9
Ardennes	27,4	34,8
Aube	22,8	30,9
Marne	21,6	29,0
Haute-Marne	22,5	29,8
France métropolitaine	22,8	30,1

Source : CAF, données au 31/12/2012

6 62 300 Lorrains perçoivent le RSA socle en 2013

Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA socle entre 2009 et 2013

	2009 *	2010	2011	2012	2013	Évolution 2009-2013 (%)
Meurthe-et-Moselle	17 400	18 330	18 460	19 720	21 440	23,2
Meuse	4 220	4 410	4 480	4 760	5 070	20,1
Moselle	20 830	21 960	22 380	23 850	25 700	23,4
Vosges	7 650	8 050	8 340	9 050	10 090	31,9
Lorraine	50 100	52 750	53 660	57 380	62 300	24,4
France métropolitaine	1 313 900	1 373 700	1 411 300	1 497 600	1 611 400	22,6

* Le RSA est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009

Sources : CNAF, MSA

7 Entre 2008 et 2012, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a bondi de 22 % en Lorraine

Évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux entre 2008 et 2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Évolution 2008-2012 (%)
Lorraine	106 800	116 000	120 300	122 600	130 400	22,1
Alsace	72 000	79 400	82 700	84 300	89 200	23,9
Champagne-Ardenne	65 300	69 700	71 400	73 300	76 600	17,3
France métropolitaine	2 998 100	3 199 400	3 280 500	3 358 500	3 506 000	16,9

Note : Pour les données Cnaf, la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion

Sources : Cnamts, Cnaf, MSA, Drees, Unedic, FSV, Cnav, CDC

l'échelon métropolitain (+ 21 %), et dans les régions voisines. En Alsace, avec 23 000 bénéficiaires, l'AAH enregistre depuis 2008 un accroissement du nombre de bénéficiaires de l'ordre de 18 %, l'augmentation est de 16,5 % en Champagne-Ardenne (*figure 8*). La hausse du nombre de bénéficiaires s'explique principalement par des changements institutionnels. Les conditions d'accès à l'allocation ont été allégées et dans le cadre d'un plan de revalorisation, l'allocation a augmenté de 25 % entre 2007 et 2012. Parallèlement, le recul de l'âge de départ à la retraite a eu pour impact d'accroître le nombre de bénéficiaires de plus de 60 ans après 2011 (le versement de cette allocation prenant fin dès le départ à la retraite). En Lorraine, près de 13 000 personnes bénéficient d'une allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou du minimum vieillesse (*figure 9*). Ces prestations sont versées aux personnes de plus de 65 ans disposant de faibles revenus afin de leur assurer un minimum de ressources, et ce dès l'âge de départ à la retraite dans certains cas. Entre 2008 et 2013, le nombre de bénéficiaires s'est accru de 5 % sur la région, une progression équivalente à celle de la Champagne-Ardenne (+ 5,1 %) et légèrement inférieure à celle de l'Alsace (+ 7,8 %). À l'échelle métropolitaine, le nombre de bénéficiaires de l'Aspa ou du minimum vieillesse s'est contracté de 0,5 % entre 2008 et 2013. Le recul de l'âge de départ à la retraite et la modification de la condition de régularité de séjour sur le territoire expliquent la baisse du nombre de bénéficiaires depuis 2010.

La déprivation : une autre approche de la pauvreté

La description de la pauvreté ne se limite pas à une approche monétaire. L'Insee observe également la pauvreté en conditions de vie des ménages, ce qui permet d'éclairer les situations de privations. Il est possible en effet d'observer la pauvreté sous l'angle de la déprivation, autrement dit de mesurer l'incapacité à disposer de biens et de services et/ou à se livrer à des activités ordinaires dans la société et perçues comme des nécessités. La déprivation est ici abordée à travers 6 dimensions et 9 indicateurs :

- logement (nombre de pièces par personne et taux de propriétaires) ;
- composition familiale (part des familles monoparentales) ;
- revenu (revenu fiscal médian par unité de consommation) ;
- activité (taux de chômage) ;
- formation (part des non-diplômés et part des diplômés du supérieur) ;
- mobilité (part des ménages sans voiture et part des ménages bien équipés).

En Lorraine, les scores de déprivation (*voir méthodologie*) sont les plus élevés dans les Vosges (hormis la couronne spinalienne), dans le sud et le nord de la Meuse, et dans l'ouest de la région (du Lunévillois au pays de Bitche) (*figure 10*). La forte déprivation s'explique notamment par une part importante de familles monoparentales parmi les ménages, un taux de chômage élevé et un revenu médian faible.

Au sein des couronnes périurbaines de Nancy et de Metz, la déprivation est faible. Ces territoires profitent de taux de chômage relativement faibles et d'une proportion élevée de ménages ayant une voiture (la voiture étant dans ces territoires essentielle pour des couples majoritairement biactifs qui travaillent le plus souvent à l'extérieur de leur commune de résidence). De plus, il

Méthodologie

La déprivation repose sur la construction d'un score. Pour chaque indicateur, les communes reçoivent une note allant de -2 à 2. Les 20 % de communes ayant la valeur de l'indicateur la plus mauvaise reçoivent la note -2, les 20 % suivants la note -1 ; les 20 % centraux la note 0 ; les 20 % suivants la note +1 ; et les 20 % qui ont la valeur la meilleure note +2. La note globale de chaque commune est calculée en sommant les notes obtenues sur chaque indicateur.

Un classement des communes est ensuite effectué d'après le score global pour l'ensemble des indicateurs. Les plus petits scores représentent les communes où les habitants sont les moins fragilisés, les plus hauts scores les communes où les habitants subissent beaucoup de déprivations.

8 Allocation adulte handicapé : 38 000 Lorrains bénéficiaires en 2013

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH entre 2008 et 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2008-2013 (%)
Lorraine	30 250	31 710	33 160	34 780	36 660	38 160	26,2
Alsace	19 570	20 330	20 660	21 600	22 500	23 100	18,0
Champagne-Ardenne	19 550	20 230	20 820	21 460	22 170	22 780	16,5
France métropolitaine	820 300	854 200	884 800	925 300	964 900	989 600	20,6

Note : Pour les données Cnaf, la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion
Sources : Cnaf et MSA

9 En 2013, près de 13 000 Lorrains sont bénéficiaires du minimum vieillesse

Évolution du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse entre 2008 et 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2008-2013 (%)
Lorraine	12 350	12 800	12 760	12 950	12 930	12 970	5,0
Alsace	8 990	9 400	9 520	9 730	9 770	9 690	7,8
Champagne-Ardenne	7 860	8 180	8 250	8 380	8 290	8 260	5,1
France métropolitaine	483 310	494 370	490 120	489 930	484 610	481 050	-0,5

Champ : le "minimum vieillesse" comprend à la fois l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et le minimum vieillesse tel qu'il existait avant le 1^{er} janvier 2006 et dont bénéficie encore une partie des retraités

Sources : DREES, enquête sur les allocations du minimum vieillesse au 31 décembre - FSV (Fonds solidarité vieillesse)

s'agit le plus souvent de ménages appartenant à la classe moyenne, comme en témoignent les revenus médians plutôt élevés dans ces communes périphériques.

Le travail : un rempart pas toujours efficace contre la pauvreté

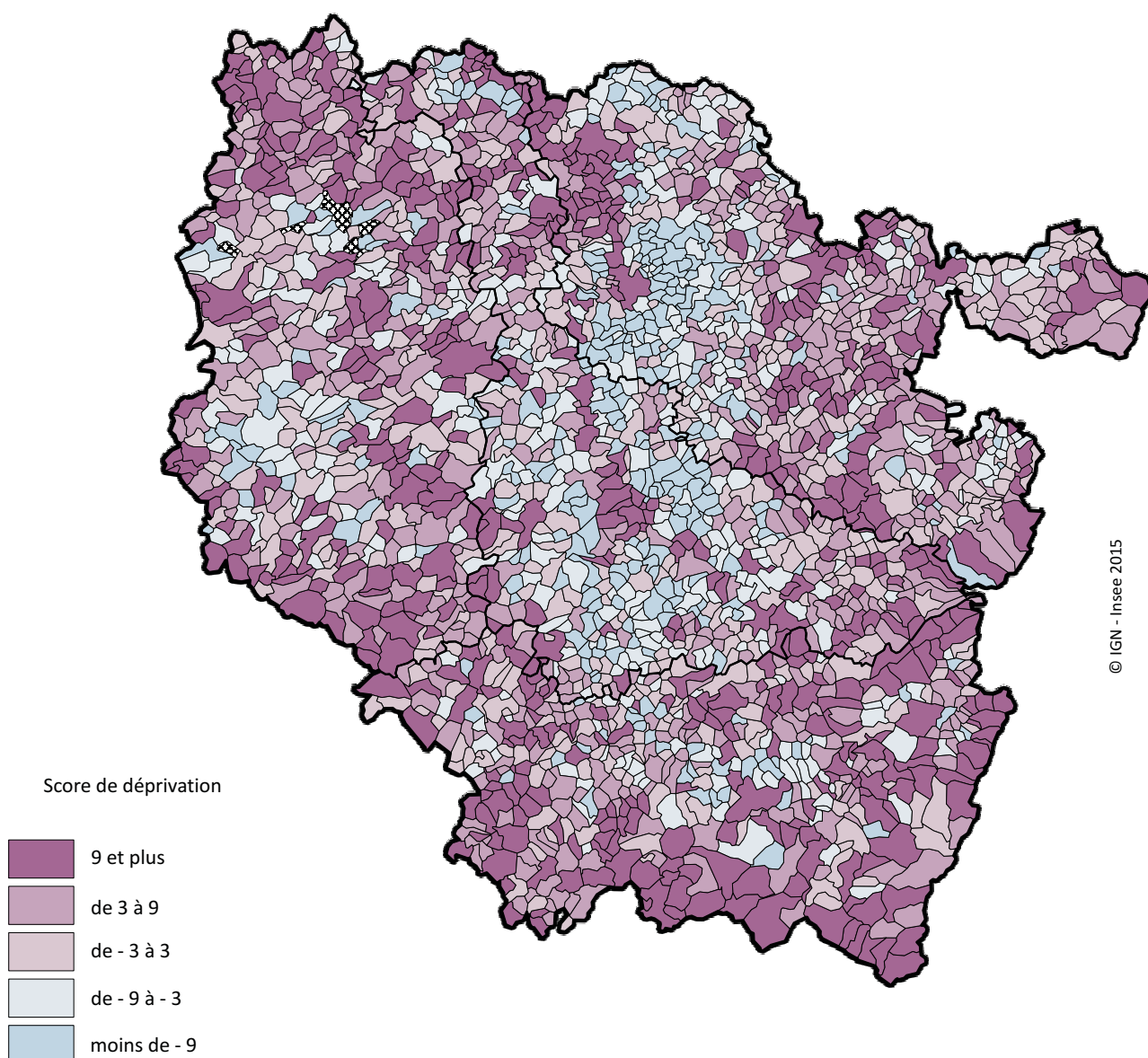
Le niveau de vie d'un travailleur dépend de son revenu d'activité et de sa situation familiale. En Lorraine, 50 000 actifs (travailleurs ou chômeurs) ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit 6 % des actifs. C'est légèrement moins qu'à l'échelle métropolitaine (7 %). En incluant

les conjoints et les enfants, 140 000 personnes sont touchées par la pauvreté laborieuse en Lorraine.

Pour lutter contre ce phénomène, l'État a mis en place en 2008 un complément de revenu sous deux formes : un crédit d'impôt avec la prime pour l'emploi (PPE) et une aide sociale avec le RSA activité. Les deux dispositifs sont soumis à leurs propres conditions. La PPE est perçue par les travailleurs dont le salaire se situe entre 0,3 et 1,3 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). Le RSA activité est perçu par les travailleurs percevant un salaire inférieur au Smic.

En 2016, l'État mettra en place la prime d'activité, née de la fusion de ces deux dispositifs afin de cibler les travailleurs les plus précaires. Cette prime sera versée à l'ensemble des salariés et des travailleurs indépendants percevant moins de 1,2 fois le Smic, sans âge minimum. Elle devrait ainsi permettre de résoudre le problème de non-recours au RSA activité, estimé à plus de 65 %. En France seraient concernés 5,6 millions de salariés, soit 4,5 millions de ménages.

10 Les Vosges et la Meuse, principaux territoires subissant de nombreuses privations



Lecture : les communes qui obtiennent un score inférieur à -9 sont les plus favorisées

Source : Insee, recensement de la population et revenus fiscaux localisés 2011

Définitions

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) : partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Ménage jeune : ménage dont le référent fiscal est âgé strictement de moins de 30 ans.

Minima sociaux : prestations sociales qui visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Elles sont non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de FiLoSoFi à près de 990 euros par mois en 2012, soit un seuil très proche du seuil de pauvreté de l'enquête revenus fiscaux et sociaux (987 euros par mois en 2012).

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (dont indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Du total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

RSA : le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le **RSA socle**.

Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le **RSA activité**.

Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian.

Pour en savoir plus

- 327 000 personnes pauvres en Lorraine, Insee Analyses Lorraine n° 24, juin 2015
- Les revenus 2011 en Lorraine : creusement des inégalités, Insee Flash Lorraine n° 6, novembre 2014
- Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012, Drees, Études et résultats n° 921, juin 2015